



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 mai 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Monsieur le **Ministre des Affaires intérieures** au sujet **de l'adresse électronique grenzkrollen@gouvernement.lu.**

En réponse à ma question parlementaire n°2306, Monsieur le Ministre a expliqué que le ministère des Affaires intérieures a mis en place une adresse électronique spécifique à laquelle les citoyen.ne.s et les frontaliers.ères peuvent envoyer leurs commentaires sur les contrôles aux frontières : [grenzkrollen@gouvernement.lu](mailto:grenzkrollen@gouvernement.lu). Encore selon la réponse, les commentaires seraient destinés à contribuer à une coopération positive entre les autorités compétentes.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions supplémentaires au sujet de ladite adresse électronique :

1. **Monsieur le Ministre peut-il fournir plus de précisions quant à l'objectif exact de cette adresse e-mail ? Comment les commentaires sont-ils utilisés afin de contribuer à une coopération positive entre les autorités compétentes ?**
2. **Combien de messages ont été reçus via cette adresse depuis sa mise en place ?**
3. **Quel traitement est réservé aux messages adressés à ladite adresse ? Existe-t-il une procédure pour examiner les messages et y répondre, et dans l'affirmative, laquelle ?**
4. **Les doléances ou signalements reçus via cette adresse sont-ils transmis aux autorités allemandes ?**
5. **Une synthèse ou un rapport sera-t-il établi à partir des messages reçus ? Si oui, est-il prévu d'en publier les résultats (de manière anonymisée) ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Meris Sehovic**  
Député